



Le retour à l'école pour les élèves des classes du CE1 jusqu'au CM2, est un moment important après les vacances d'été : de nouvelles classes, de nouveaux professeurs, de nouveaux camarades de classe...

Le jour de la rentrée, les listes des classes seront affichées dans la cour du primaire.

Afin de faciliter le déroulement des premiers jours de la rentrée ainsi que la vie scolaire pendant l'année, nous vous rappelons quelques informations importantes et utiles :

1. MATÉRIEL

LIVRES : Pour les élèves qui ont commandé les livres par l'intermédiaire de l'école, ceux-ci leur seront distribués par leur professeur, lors de la première semaine de rentrée. Les élèves les amèneront chez eux afin de les recouvrir et ainsi les maintenir en bon état toute l'année. **Nous vous demandons de ne pas laisser les livres à la maison si vous n'avez pas eu le temps de les recouvrir.**

Les élèves ayant acheté les livres par leur propre moyen, devront également les recouvrir et les apporter en classe.

Le premier jour, ils devront apporter **une trousse vide pour y ranger le matériel que nous leur distribuons** (crayons, gommes, stylos, colles, règles, crayons de couleurs, feutres...)

Le professeur donnera à chaque enfant, un **agenda**. Celui-ci sera le lien de communication entre parents et professeurs : devoirs, notes informatives, etc. **Nous vous conseillons de le consulter chaque jour !**

Au cours de la première semaine, les professeurs distribueront aux élèves, les cahiers correspondants à chaque matière.

2. HORAIRES (depuis CE1 à CM2)

Les entrées et les sorties des élèves se réalisent selon les horaires établis.

N'oubliez pas de communiquer par écrit, ou par e-mail au secrétariat, si un enfant part avec une personne autorisée, différente à l'habituelle (Informer avant 15H30).

Les parents n'ont, en aucun cas, le droit de se diriger seuls vers la classe pour y récupérer leur enfant.

En cas de retard, après 17h10, votre enfant vous attendra à la réception de l'école.

3. PONCTUALITÉ : Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent les cours. La ponctualité est une manifestation de correction à l'égard du professeur et des autres élèves de la classe. Les élèves, avec l'aide de leurs parents, ont l'obligation de respecter les horaires.

En élémentaire, les élèves arrivant en retard, devront se présenter au secrétariat pour signaler leur arrivée et ensuite, pouvoir se diriger seul à leur classe.

4. ABSENCE : En cas d'absence prévue, les parents doivent avertir l'école à l'avance par un mot au professeur. En cas d'absence imprévue, les parents doivent avertir l'école le plus tôt possible (par téléphone) et doivent envoyer un justificatif d'absence le cas échéant.

5. MÉDICAMENTS

> **TRAITEMENT PONCTUEL :** Les élèves n'ont pas le droit de garder des médicaments dans leur sac. S'ils ont un médicament à prendre, ils doivent avoir, **OBLIGATOIREMENT**, une prescription médicale. Le médicament doit être remis au secrétariat.

> **TRAITEMENT DE LONGUE DURÉE** : Tout traitement médical doit être déclaré aux professeurs et à la direction de l'école. **Un dossier de PAI** (projet d'accueil individualisé) sera rédigé par le médecin de famille pour toute situation impliquant la prise de médicaments ou une intervention médicale à l'école : allergies, asthme, maladie chronique... Ce formulaire devra être rendu au secrétariat, le plus tôt possible, une fois complété et signé par le médecin de l'enfant.

6. PISCINE : Ce jour-là, votre enfant doit porter l'uniforme de l'école (survêtement) et son équipement de natation : maillot de bain, tongs, serviette, bonnet de bain en silicone (plus résistant).

Si votre enfant ne peut pas réaliser l'activité, nous vous demandons de le justifier par un certificat médical adressé au professeur.

7. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- ✓ **Le cartable de l'établissement** : Obligatoire dès le premier jour. C'est un élément important pour y mettre toute communication entre parents / école et vice versa.
- ✓ **L'équipement sportif de l'école** :
 - Hiver : survêtement complet + polo
 - Été : polo + short
- ✓ **Le tablier (avec boutons)** : il sera utilisé pour toutes les activités scolaires et restera en classe pendant les jours d'école.

8. OBJETS INTERDITS

- ✓ Ballon en cuir et en plastique dur.
- ✓ Portable, graveur, MP3.
- ✓ Argent
- ✓ Bijoux (difficiles à retrouver en cas de perte).
- ✓ Écharpes, parapluies et autres objets dangereux : ciseaux, couteaux ou bouteilles en verre.
- ✓ Sacs en plastique.
- ✓ Jouets belliqueux.
- ✓ Bonbons. Si un enfant apporte des bonbons à l'école le jour de son anniversaire, nous serons dans le regret de les rendre et de ne pas pouvoir les distribuer.

9. ANNIVERSAIRES : Les gouters d'anniversaire ne sont pas autorisés. Le professeur ne pourra pas être chargé de distribuer des invitations à des fêtes d'anniversaire.

10. JOUETS PERSONNELS : Le centre ne sera pas responsable des objets perdus.

11. COMMUNICATION ENTRE PARENTS ET PROFESSEURS : Une réunion informative est organisée en début d'année. On y expliquera le fonctionnement de la classe (les élèves ne peuvent pas y assister).

Pour avoir un entretien individuel avec les professeurs, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du secrétariat ou bien en mettant une note dans l'agenda de votre enfant. Nous vous remercions d'éviter de demander des visites aux professeurs, au moment des heures d'entrée et de sortie des élèves ; de même à ces heures, ne pas essayer de vouloir parler avec eux. Le moment du ramassage des enfants doit se faire tranquillement.

Chaque trimestre, les rapports concernant les progrès scolaires de votre enfant seront envoyés par courrier électronique, par l'intermédiaire du **LIVRET DE NOTES ÉLECTRONIQUE – PRONOTE**. Vous recevrez ce mail à l'adresse mail que vous avez communiquée au secrétariat.

Pour dialoguer avec la direction : prendre un rendez-vous au Secrétariat.

Nous souhaitons à tous les élèves un joyeux retour à l'école... Bonne Rentrée 2023-2024 !!